

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

AT/CH/vg

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 17 février 2011

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 3 février 2011
2. Analyse du document européen suivant:

COM(2011) 5
Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Examen à mi-parcours des programmes européens de radionavigation par satellite
- Rapporteur: M. Lucien Thiel
3. Projet de Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (PNR 2020)
- Examen des volets concernant la Commission
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Eugène Berger, Mme Anne Brasseur, M. Jean Colombero, Mme Claudia Dall'Agnol, Mme Christine Doerner, M. Ben Fayot, M. Claude Haagen, M. Norbert Hauptert, M. Gilles Roth remplaçant M. Marcel Oberweis, M. Lucien Thiel

M. Pierre Decker, M. Léon Diederich, M. Germain Dondelinger, M. Marc Serres, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Christiane Huberty, Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Marcel Oberweis

*

Présidence : M. Lucien Thiel, Président de la Commission

*

A titre préliminaire, la représentante du groupe politique DP informe que son groupe a introduit le même jour une demande en vue d'inviter M. le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à une des prochaines réunions de la Commission, pour qu'il prenne position au sujet de la **révision à la baisse de la grille des salaires de certains chercheurs de l'Université du Luxembourg** (cf. annexe 1).

Le représentant gouvernemental explique d'ores et déjà que la modification salariale concerne les collaborateurs scientifiques sur projet, ainsi que les assistants-chercheurs avec contrat à durée déterminée. Cette nouvelle réglementation sera applicable pour les contrats signés avec de nouveaux collaborateurs à partir du 1^{er} avril 2011. Elle ne concerne donc pas les contrats en cours, ni les contrats qui devront être reconduits.

La décision qui vient d'être mise en exécution avec effet au 1^{er} avril 2011 remonte en fait à 2008. La loi du 19 août 2008 relative aux aides à la formation-recherche dispose que le Fonds National de la Recherche peut allouer des aides à la formation-recherche (AFR), afin de soutenir des chercheurs en formation au sein d'un établissement d'accueil. Cette aide est inférieure au salaire accordé jusque-là aux chercheurs concernés bénéficiant d'un contrat de travail auprès de l'Université du Luxembourg. En 2008 se posait par conséquent la question de savoir s'il y aurait lieu d'aligner désormais ce salaire sur le montant de l'AFR. Le Conseil de Gouvernance s'est prononcé pour une telle harmonisation. En 2010, il a été décidé d'appliquer cette décision à partir du 1^{er} avril 2011.

En 2008, au moment où la décision de principe a été prise, l'Université ne disposait pas encore d'une délégation du personnel. Or une telle délégation est en place depuis janvier 2009, si bien qu'il conviendrait de vérifier s'il n'aurait pas fallu la consulter au moment de l'exécution de la décision.

En tout état de cause, la décision en question relève de l'autonomie de gestion financière de l'Université du Luxembourg.

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 3 février 2011

Le projet de procès-verbal susmentionné est adopté.

2. Analyse du document européen suivant:

COM(2011) 5

Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil - Examen à mi-parcours des programmes européens de radionavigation par satellite
- Rapporteur: M. Lucien Thiel

Résumé

Depuis la réforme de la gouvernance des programmes intervenue en 2007, la Commission a engrangé plusieurs succès : EGNOS est devenu opérationnel, affichant d'excellentes performances, et le déploiement de Galileo progresse. Plusieurs actions horizontales accompagnant le déploiement des infrastructures ont parallèlement été entreprises en matière réglementaire, à l'égard des aspects internationaux et pour les futures utilisations.

Grâce aux récentes avancées dans le développement de Galileo, et notamment à la signature de quatre grands contrats et aux essais menés sur les quatre premiers satellites opérationnels, le système de navigation par satellite assurera ses services initiaux à partir de 2014. Il devrait permettre de conquérir une part plus importante du marché de la technologie spatiale et de rendre l'Europe indépendante dans un secteur important pour son économie et le bien-être de ses citoyens. Des progrès considérables ont également été accomplis en ce qui concerne le programme EGNOS, qui accroît la précision des signaux émanant des systèmes de navigation par satellite.

Les programmes européens de navigation par satellite Galileo et EGNOS seront financés par le budget de l'UE à hauteur de 3,4 milliards d'euros sur la période 2007–2013. L'achèvement de l'infrastructure Galileo devrait nécessiter 1,9 milliard d'euros pour la période 2014–2020. Les coûts d'exploitation de Galileo et d'EGNOS réunis sont estimés à 800 millions d'euros par an. Ces estimations sont provisoires et sans préjudice du futur cadre financier pluriannuel du budget de l'UE.

Au plan politique, plusieurs décisions restent à prendre. Ainsi, dans un contexte où les progrès économiques et sociaux de l'Europe sont fortement dépendants de la maîtrise et de l'utilisation de technologies de pointe comme celles concernant par exemple la fusion nucléaire, l'espace, la gestion du trafic aérien, les sciences de la vie, il importe de se prononcer sur les moyens, notamment budgétaires, de faire face aux risques inhérents à ces technologies. Il convient aussi d'en tirer les conclusions pour l'évolution du budget de l'UE et pour la répartition des risques à opérer entre l'UE et ses Etats membres. Les décisions fixant les principes budgétaires et financiers de la poursuite des programmes européens de radionavigation par satellite devront être prises en corrélation avec celles relatives au cadre de gouvernance. Ce dernier doit viser à responsabiliser davantage tous les acteurs afin d'assurer une bonne transition vers un futur schéma de gouvernance tout en renforçant la maîtrise du projet et des coûts qui y sont associés.

L'adoption de telles décisions à caractère politique exige temps et réflexion. Des propositions détaillées seront élaborées ultérieurement par la Commission sur la base des orientations que définiront le Parlement européen et le Conseil à la lumière du présent rapport.

Echange de vues

- Le programme Galileo est d'un intérêt considérable pour l'économie luxembourgeoise, ce dont la Commission s'est par ailleurs rendu compte lors de sa visite de la station spatiale à Redu en mai 2010. En effet, la participation du Luxembourg au programme Galileo de l'ESA procure des opportunités intéressantes aux entreprises luxembourgeoises spécialisées dans le domaine de l'espace. Deux sociétés luxembourgeoises, à savoir HITEC Luxembourg et SES Astra, se sont vu attribuer des projets dans le cadre du programme Galileo.

- Dès que Galileo sera opérationnel, selon toute probabilité 18 satellites seront en orbite en 2014, l'indépendance des pays européens par rapport au système de navigation américain GPS sera garantie.

- Dans le projet de conclusions du Conseil de l'UE, l'UE réaffirme par ailleurs l'importance qu'elle accorde aux programmes européens de radionavigation par satellite (cf. draft Council conclusions en annexe 2).

- L'expert gouvernemental estime que les coûts de Galileo sont comparables aux coûts du système GPS, soit un montant total de 6 milliards d'euros. Rappelons que les coûts de Galileo pour la période de 2007 à 2013 s'élèvent à 3,48 milliards d'euros et que la contribution du Luxembourg y est de 8 millions d'euros. Selon les estimations, une augmentation de l'enveloppe budgétaire de l'ordre de 1,9 milliard d'euros serait nécessaire pour la période de 2014 à 2019, ce qui entraîne une contribution supplémentaire de 4,4

millions d'euros pour le Luxembourg. Notons encore que la participation financière luxembourgeoise à l'ESA s'élève à 6 millions d'euros et que jusqu'à présent le retour industriel y relatif est déjà de 4,2 millions d'euros. A titre d'exemple, le retour industriel de la participation des sociétés à capital luxembourgeois à l'exploitation de la station spatiale de Redu est de 2,5 millions d'euros. L'expert gouvernemental informe en outre que la SES vient de décrocher un contrat d'exploitation pour EGNOS de l'ordre de 190 millions d'euros sur 15 ans, et estime que 35% à 45% de ce contrat reviennent à l'économie luxembourgeoise.

3. Projet de Programme national de réforme du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la stratégie Europe 2020 (PNR 2020) **- Examen des volets concernant la Commission**

En guise d'introduction, M. le Président rappelle qu'en mars 2010, la Commission européenne a publié le papier stratégique intitulé « Europe 2020 – Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». Cette stratégie dont les grandes lignes ont été entérinées par le Conseil européen de mars 2010 est censée prendre la relève de la stratégie de Lisbonne. Elle vise à permettre à l'Union européenne de sortir de la crise économique et financière et de préparer son économie pour la décennie à venir.

Dans le cadre du lancement de la stratégie Europe 2020, il a été décidé d'inviter les Etats membres à transmettre aux instances communautaires un programme national de réforme. Au Luxembourg, une version provisoire de ce programme a été publiée en novembre 2010¹. C'est ainsi que, sur demande de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire qui de son côté s'est vu soumettre une demande analogue de la part du Gouvernement, les Commissions parlementaires concernées sont invitées à prendre position au sujet des objectifs retenus par le projet de Programme national de réforme (ci-après PNR 2020), avant qu'une version définitive soit transmise aux instances communautaires fin avril 2011.

La Commission parlementaire constate que le PNR 2020 comporte deux objectifs nationaux qui concernent ses domaines d'attribution : l'un de ces objectifs porte sur la recherche et le développement (R&D), tandis que l'autre se rapporte à l'enseignement supérieur.

• Objectif national « R&D »

En lançant la stratégie Europe 2020, la Commission européenne a proposé de définir cinq objectifs concrets, à l'aune desquels les progrès accomplis d'ici 2020 pourront être mesurés. Un de ces objectifs concerne la recherche et le développement, dans la mesure où il prévoit d'« améliorer les conditions de la recherche et développement (R&D), afin en particulier de porter à 3% du PIB le niveau cumulé des investissements publics et privés dans ce secteur ; la Commission élaborera un indicateur portant sur l'intensité de la R&D et de l'innovation ».

Le Gouvernement luxembourgeois a fixé comme objectif national un taux d'intensité de R&D de 2,6% du PIB en 2020. Pour ce qui est de la répartition entre recherche publique et recherche privée, il est envisageable que les investissements publics se situent entre 0,7 et 0,8% (environ 30%), alors que les investissements privés s'élèveraient à quelque 1,8 à 1,9% (environ 70%). Rappelons dans ce contexte que la Commission parlementaire s'était vu présenter cet objectif lors de sa réunion du 16 juin 2010 (cf. procès-verbal afférent).

¹ Cette version a été transmise aux membres de la Commission par courrier électronique en date du 14 février 2011.

A l'aide d'un document *PowerPoint*, les experts gouvernementaux apportent des précisions au sujet de l'objectif national précité. A cet effet, il est renvoyé à l'annexe 3 du présent procès-verbal.

A souligner que l'objectif d'intensité R&D concerne les dépenses dans la R&D publique et privée et non pas les budgets publics mis à disposition par le Gouvernement pour la R&D publique et privée, budgets qui contiennent, entre autres, les aides d'Etat R&D pour les entreprises et l'intervention de l'ESA en faveur des entreprises. Il convient en effet de distinguer budgets et dépenses, dans la mesure où une partie du budget public destiné à la recherche et à l'innovation revient ainsi au secteur privé et est comptabilisée en tant que dépense dans le domaine de la R&D privée. De l'autre côté, lorsque des entreprises financent des projets de recherche menés par un des Centres de recherche publics ou par l'Université du Luxembourg, ces investissements sont comptabilisés parmi les dépenses relatives à la R&D publique.

En définitive, en ce qui concerne l'évolution prévue de l'intensité R&D jusqu'en 2020, les trois à quatre prochaines années constitueront plutôt une phase de consolidation du taux actuel. Il s'agira alors de miser essentiellement sur le développement de la qualité et de l'efficacité des différentes institutions de recherche. Puis, pendant la seconde moitié de la décennie, une fois que la Cité des Sciences à Esch-Belval sera opérationnelle, l'intensité R&D est censée connaître encore une hausse.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- *Domaines prioritaires*

Il est constaté qu'il est prévu de concentrer l'effort national en matière de R&D sur un nombre limité de domaines prioritaires. Dans ce contexte, le projet de PNR évoque seulement l'initiative de partenariat stratégique avec trois instituts de recherche américains mondialement réputés dans le domaine du diagnostic moléculaire, pierre angulaire de la médecine personnalisée. Cette initiative, qui a pour objectif de développer un pôle de compétences en médecine personnalisée, bénéficiera d'un investissement public de quelque 140 millions d'euros pendant la période de 2009 à 2014.

En réponse à la question de savoir s'il s'agit du seul domaine prioritaire retenu, il est expliqué qu'il est certes envisageable de lancer des initiatives similaires dans d'autres domaines, mais encore faut-il trouver des partenaires et des modèles de fonctionnement adéquats.

Il convient toutefois de souligner que le document sous rubrique se focalise sur les nouvelles initiatives qui marqueront la recherche au cours des cinq prochaines années. Aussi ne mentionne-t-il guère les domaines où des activités de recherche mises en place antérieurement continuent à fonctionner. Rappelons dans cette optique qu'un exercice de prospection lancé par le Fonds National de la Recherche en 2006-2007 a abouti à la définition de six domaines de la recherche nationale qui bénéficient d'un soutien particulier.

Tout en prenant acte que le projet sous rubrique constitue une version provisoire, dont l'objet consiste à fixer les grands objectifs pour 2020 et à retracer dans leurs grandes lignes les projets saillants permettant d'atteindre ces objectifs, la Commission estime qu'il serait opportun de présenter encore d'autres exemples de projets de recherche prometteurs, plutôt que de se limiter au projet relatif à la biomédecine.

En ce qui concerne plus particulièrement ce dernier projet, il a été constaté lors d'un échange de vues avec M. le Directeur général de l'IBBL (*Integrated Biobank of Luxembourg*) dans le cadre de la réunion jointe du 12 novembre 2010 de trois Commissions parlementaires (Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace, Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de

l'Economie solidaire, Commission de la Santé et de la Sécurité sociale) qu'il existe encore à l'heure actuelle un certain nombre d'obstacles à la mise en œuvre sans failles du vaste programme de recherche en médecine personnalisée. Ainsi, à titre d'exemple, la collecte d'échantillons biologiques à des fins de recherche risque de s'avérer peu efficace et assez coûteuse en raison de la centralisation des services de pathologie. Il s'agit en fin de compte de lenteurs systémiques qui risquent de compromettre un avancement optimal du projet précité. Il est par conséquent vital que les Ministères concernés s'attachent dès à présent à résoudre ces problèmes en mettant en œuvre des solutions adéquates, afin de garantir le succès de ce projet prometteur qui bénéficie somme toute d'un investissement public considérable.

- *Cité des Sciences à Esch-Belval*

La Commission prend acte que la mise en service de la Cité des Sciences à Esch-Belval est prévue pour 2015. Elle considère qu'il est d'un intérêt primordial pour la recherche et l'enseignement supérieur de veiller à respecter ce délai.

Par ailleurs, il ne semble guère utile de concentrer à Esch-Belval l'ensemble des institutions impliquées dans la recherche. Il importerait de faire ressortir clairement du texte que certaines institutions continueront à fonctionner sur d'autres sites.

- *Perspectives de carrière des chercheurs*

Il est fait valoir que des procédures telles que la révision de la grille salariale de certains chercheurs de l'Université du Luxembourg, évoquée en début de réunion, ne sont guère susceptibles de promouvoir les carrières scientifiques.

- *Principaux objectifs et défis de la politique R&D*

Les représentants gouvernementaux résument comme suit les principaux éléments de la politique R&D pour les années à venir :

- En ce qui concerne le modèle de gouvernance, le modèle des contrats de performance constitue un outil adéquat et efficace, même s'il peut encore être perfectionné.
- Il est indispensable de concentrer les efforts sur certaines activités de recherche, pour éviter l'atomisation de la recherche luxembourgeoise.
- Un goulot d'étranglement se situe sans doute au niveau des ressources humaines, dans la mesure où il est vital d'attirer de bons chercheurs.
- Un dernier défi est celui de la valorisation de la recherche.

Il s'agira de relever ces défis en misant sur l'évolution plutôt que sur une révolution.

- **Objectif national « enseignement supérieur »**

La Commission note qu'en matière d'enseignement supérieur, le PNR 2020 reprend l'objectif européen visant à porter à 40% la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme d'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

Elle relève que le taux national de personnes détentrices d'un diplôme d'enseignement supérieur s'élève actuellement à quelque 30%. Il semble en effet opportun de définir cet indicateur par rapport à la population résidente, ayant fait sa scolarité au Luxembourg, plutôt que d'avoir recours à l'enquête sur les forces de travail (Eurostat), selon laquelle le Luxembourg affichait déjà un taux de 46,6% en 2009. Ce dernier taux s'explique par le fait que l'immigration est désormais à 50% une immigration de personnes pouvant se prévaloir

d'une formation postsecondaire, tandis que le taux « national » renseigne sur la capacité du système scolaire luxembourgeois à former des jeunes aptes à achever avec succès une telle formation.

Sur le marché du travail luxembourgeois, plus de 50% des emplois sont désormais des postes requérant un diplôme d'études supérieures. Dans cette optique, il est primordial de veiller à ce que les jeunes résidents, accomplissant leur scolarité au Luxembourg, soient outillés au mieux pour faire des études supérieures et pour relever les défis résultant des changements intervenus sur le marché du travail.

Pour atteindre l'objectif précité, le projet de PNR 2020 préconise un certain nombre de mesures : élargissement de l'offre de formation au niveau de l'enseignement supérieur luxembourgeois, notamment dans le domaine des formations menant à l'obtention du brevet de technicien supérieur (BTS), amélioration de l'encadrement des étudiants, entre autres par la généralisation du système du tutorat à l'Université du Luxembourg et par une nouvelle structuration des contenus des programmes des bachelors offerts par cette même université. A noter dans ce contexte que le nouveau système d'aides financières de l'Etat pour études supérieures, mis en place par la loi afférente du 26 juillet 2010, vise à donner à chaque jeune résident qui répond aux critères d'éligibilité la possibilité de poursuivre des études supérieures, indépendamment du pouvoir financier ou de la volonté de ses parents.

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- *Place du BTS par rapport au bachelor*

Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie distingue huit niveaux qui sont tous définis par un ensemble de descripteurs indiquant les acquis de l'éducation et de la formation attendus d'une certification de ce niveau. Les niveaux 5 à 8 correspondent aux certifications des différents cycles de l'enseignement supérieur, tels que décrits dans le Cadre des certifications de l'espace européen de l'enseignement supérieur : le niveau 5 correspond au cycle court (p. ex. BTS), le niveau 6 au premier cycle (cf. bachelor), le niveau 7 au deuxième cycle (cf. master) et le niveau 8 au troisième cycle (cf. doctorat).

Sur le plan national, en vertu de la loi du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur et fixant entre autres les modalités du cycle d'études d'enseignement supérieur aboutissant à la délivrance du brevet de technicien supérieur, ce cycle constitue une partie intégrante de l'enseignement supérieur et le diplôme délivré est considéré comme diplôme de l'enseignement supérieur. Le BTS atteste que ses titulaires ont acquis une qualification professionnelle. Comme il est fondé sur le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS), les titulaires d'un BTS ont en outre la possibilité de faire valider certaines des unités ECTS acquises lors de leurs études, en vue d'accéder à la troisième année d'un cursus de bachelor correspondant.

- *Aides financières de l'Etat pour études supérieures*

Le représentant du groupe politique DP donne à penser que parmi les mesures évoquées en vue d'atteindre l'objectif national sous rubrique, seule la récente réforme du système d'aides financières de l'Etat pour études supérieures est susceptible de concerner plus directement et exclusivement la population résidente. Or il lui semble problématique de présenter ce système comme une des mesures permettant d'atteindre l'objectif en question. Le fait d'accorder une aide financière pour études supérieures plus substantielle à la jeune population résidente ne garantit pas forcément une augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur. Il est bien plus fondamental de veiller à préparer de façon optimale les élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique aux défis et exigences des études supérieures.

D'autres membres font valoir que même si les aides étatiques ne sauraient être considérées comme une panacée dans ce contexte, elles constituent néanmoins un élément de démocratisation en matière d'accès aux études supérieures. Par ailleurs, selon le document sous rubrique, c'est l'encadrement des étudiants qui est présenté comme un des moyens pour atteindre l'objectif national. Le système d'aides financières n'est évoqué que comme un des éléments d'un encadrement renforcé.

○ *Valeur du document sous rubrique et démarche*

Réitérant ses observations formulées lors de l'analyse de l'objectif national relatif à la R&D, la Commission regrette que le projet de PNR 2020 lui soumis présente assez sommairement des considérations et des mesures déjà connues. Si du côté gouvernemental, l'élaboration d'un document plus étoffé est prévue pour la mi-mars, il ne faut pas perdre de vue qu'à ce moment, la consultation parlementaire sera à peu près achevée.

Les représentants gouvernementaux expliquent que la démarche retenue relève de la responsabilité du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur. L'élaboration de la version définitive du PNR 2020 est censée se faire en plusieurs étapes qui impliquent des négociations entre le Gouvernement et la Commission européenne. Dans une première phase, il s'agissait de définir les objectifs nationaux. Puis, il a fallu démontrer la faisabilité de ces objectifs, tâche qui entraîne aussi bien la nécessité de présenter dans leurs grandes lignes les projets saillants permettant d'atteindre ces objectifs que celle d'adopter une perspective rétrospective en retraçant le chemin déjà parcouru. Le document soumis aux Commissions parlementaires reflète ce stade d'élaboration. Dans une troisième étape, il s'agira de définir des paliers précis et d'affiner le programme. L'échéance de cette phase est fixée au 16 mars 2011. Il va sans dire que les observations et suggestions formulées par les Commissions parlementaires seront encore prises en considération lors de la finalisation du document.

4. Divers

- La Commission désigne son président, M. Lucien Thiel, comme rapporteur du **projet de loi 6243** (protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques).

- M. Norbert Hauptert est désigné comme rapporteur des **documents européens** suivants :

- | | |
|---------------------|--|
| COM(2011) 48 | LIVRE VERT
Quand les défis deviennent des chances : vers un cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'UE |
| COM(2011) 52 | COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPEEN, AU CONSEIL, AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN ET AU COMITE DES REGIONS
sur les suites données au rapport du groupe d'experts sur l'évaluation intermédiaire du septième programme-cadre pour des actions de recherche, de développement technologique et de démonstration et au rapport du groupe d'experts sur l'évaluation intermédiaire du mécanisme de financement avec partage des risques |

- Le calendrier prévisionnel des prochaines réunions de la Commission se présente comme suit² :

- La réunion du **lundi 7 mars 2011, à 10.30 heures**, sera consacrée à un échange de vues avec des représentants de l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR). A la même occasion, la Commission adoptera une prise de position au sujet du projet de PNR 2020.
- Le **mercredi 9 mars 2011, à 11 heures**, la Commission accueillera le Directeur général de l'Agence spatiale européenne (ESA), M. Jean-Jacques Dordain.
- Lors de la réunion du **lundi 14 mars 2011, à 10.30 heures**, seront analysés les documents européens évoqués ci-dessus (COM(2011) 48 et COM(2011) 52). La Commission se verra en outre informer sur la réunion du Conseil « Compétitivité » (marché intérieur, industrie et recherche) des 9 et 10 mars 2011.
- Le **jeudi 31 mars 2011, à 14.30 heures**, aura lieu l'échange de vues avec M. le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au sujet de la nouvelle grille salariale de certains chercheurs de l'Université du Luxembourg (demande du groupe politique DP du 17 février 2011).

Luxembourg, le 3 mars 2011

La Secrétaire,
Christiane Huberty

Le Président,
Lucien Thiel

La Secrétaire,
Anne Tescher

Annexes :

1. Demande de mise à l'ordre du jour du groupe politique DP (17 février 2011)
2. Draft Council conclusions – Report from the Commission to the European Parliament and the Council – Mid-term review of the European satellite radio navigation programmes
3. Présentation *PowerPoint* « Objectif national R&D EU2020/Luxembourg 2020 – Recherche publique »

² Etat au 3 mars 2011.



Luxembourg, le 17 février 2011

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

17 FEV. 2011

Monsieur Laurent MOSAR
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg

Monsieur le Président,

Dans son émission « Moies Journal » de ce matin, RTL a informé que la grille des salaires des chercheurs de l'Université de Luxembourg a été revue à la baisse entraînant des pertes de salaires substantielles sans information préalable des personnes concernées. Comme Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait démenti en 2008 les rumeurs faisant état d'une telle révision des salaires, nous aimerions que Monsieur le Ministre vienne expliquer à la Commission de l'Enseignement supérieur les raisons de ce revirement.

Nous vous prions de bien vouloir transmettre cette demande au Président de la Commission de l'Enseignement supérieur.

Croyez, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.


Anne BRASSEUR

Député


Eugène BERGER

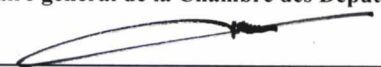
Député

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, des Media, des Communications et de l'Espace

- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 17 février 2011

Le Secrétaire général de la Chambre des Députés,




**COUNCIL OF
THE EUROPEAN UNION**

Brussels, 11 February 2011

6453/11

LIMITE

**TRANS 36
MAR 16
AVIATION 23
CAB 10
RECH 26
RELEX 145**

REPORT

from:	General Secretariat of the Council
to:	delegations

No. prev. doc.:	6005/11 TRANS 29 MAR 14 AVIATION 14 CAB 8 RECH 14 RELEX 104
No. Cion prop.:	5530/11 TRANS 15 MAR 8 AVIATION 5 CAB 5 RECH 6 RELEX 56

Subject:	Report from the Commission to the European Parliament and the Council Mid-term review of the European satellite radio navigation programmes – draft Council conclusions
----------	---

In view of the Working Party on Transport Intermodal Questions and Networks of 17 February 2011, delegations will find attached a revised draft of Council conclusions by the Presidency on the above-mentioned subject.

General scrutiny reservation: all delegations.

Draft Council Conclusions

On the Report from the Commission to the European Parliament and the Council Mid-term review of the European satellite radio navigation programmes

HAVING REGARD TO:

- Regulation No 683/2008 of 9 July 2008 on the further implementation of the European satellite navigation programmes (EGNOS and Galileo),
- Regulation No 912/2010 of 22 September 2010 setting up the European GNSS Agency, repealing Council Regulation (EC) No 1321/2004 on the establishment of structures for the management of the European satellite radio navigation programmes and amending Regulation (EC) No 683/2008 of the European Parliament and of the Council,
- the previous Council conclusions with regard to the European ~~Navigation~~ Satellite **Navigation** Programmes (EGNOS and GALILEO), in particular the Council conclusions on the Commission's Communication "Action plan on GNSS Applications" of 15 October 2010 and the 7th Space Council resolution of 25 November 2010,

WHEREAS:

- the European satellite navigation programmes ~~commenced~~ **are designed** on the basis of a political vision to develop and operate a global system that would allow the EU to pursue the economic and strategic benefits thereof, achieve autonomy with respect to the other GNSS systems;
- ~~a stronger~~ **the** European Union needs its own navigation satellite system in order to compete in the global space technology market ~~and to impose itself~~ as one of the leading players in a growing sector characterised by increased internationalisation and the entry of emerging economies;

- the European satellite navigation programmes will contribute to the Europe 2020 strategy in terms of growth and job creation, and policies for sustainable development; they are a catalyst for a multitude of economic activities, leading to innovation and creation of wealth.

THE COUNCIL

1. WELCOMES the Commission's mid-term review of the European satellite navigation programmes as required under article 22 of Regulation 683/2008 on the further implementation of the European satellite navigation programmes (EGNOS and Galileo);
2. UNDERLINES that the European satellite navigation systems are of strategic importance for the independence of the European Union regarding satellite navigation, positioning and timing services and will offer a relevant contribution to the implementation of the "Europe 2020" strategy for smart, sustainable and inclusive growth;
3. STRESSES that, as EU flagship programmes in space, EGNOS and Galileo would allow the development of a strong and innovative downstream application market in Europe and will play a significant role to help ~~emerging~~ **recovering** from the economic **downturn and taking up major challenges such as climate change, ecological preservation and sustainable transport** ~~crisis~~;
4. **REAFFIRMS its strong commitment in favour of the European satellite navigation programmes (EGNOS and Galileo), EMPHASIZES the need for a timely deployment of a competitive and independent Galileo constellation and ACKNOWLEDGES the substantial economic and social benefits expected for the 2010-2027 period;**
- ~~3.~~ 5. ACKNOWLEDGES the progress made in the programmes under the governance scheme put in place in 2008; **designed** to ensure stable and effective management on the basis of strict division of roles and responsibilities of all actors involved;

4. 6. WELCOMES the fact that the EGNOS open service is operational and has been adopted by several user communities; ENCOURAGES the uptake of its **[recently operational]** Safety of Life service, in particular in the aviation sector, on the basis that it will be delivered free of charge to end-users; **REITERATES that it is of utmost importance that the EGNOS coverage for the entire European Union is ensured;**
5. 7. TAKES NOTE that the ground and space segments developed under the **In Orbit Validation** ~~IOV~~ phase are nearing completion and that **the first orders within** the current procurement of the Galileo deployment phase should lead to ~~the provision of an Initial~~ **Operational Capability** services in 2014/2015; **CALLS UPON all actors involved to do their utmost to achieve this goal, within their respective roles and responsibilities;** UNDERLINES the importance of this progress for establishing the necessary confidence amongst the public, receiver manufacturers and application developers that will facilitate take-up and investment in products and services; ~~CALLS UPON all actors involved to do their utmost to achieve this goal, within their respective roles and responsibilities;~~
6. 8. ACKNOWLEDGES the **progressive** implementation by the Commission of an integrated risk management tool for all phases and levels of the programmes and TAKES NOTE that the Commission mitigation efforts are giving priority to meeting the milestone of 2014/2015;
9. TAKES NOTE that at this stage it is not possible to give precise information on the **40% figure referred to in Article 17(3)(c) of the Regulation (EC) No 683/2008 and LOOKS FORWARD** to these figures once the procurement of all packages has been accomplished;

- ~~7.~~ **10.** LOOKS FORWARD to the adoption of the decision on the public regulated service (**PRS**) access rules as it is a prerequisite for the implementation of the PRS; **and INVITES the Commission to analyse carefully the implication on the uptake of PRS in case of EU charging for its use;**
- ~~8.~~ **11.** SUPPORTS the Commission's commitment to continued cooperation with all international partners on issues of system compatibility and interoperability, in particular at bilateral and multilateral level, with the objective to find **a solution** ~~an acceptable and timely compromise~~ on the compatibility of frequencies and signals between the respective global satellite navigation systems, without impacting on the security of the EU and its Member States;

Furthermore, THE COUNCIL, without prejudice to the forthcoming debate on the next Multiannual Financial Framework:

- ~~9.~~ **12.** TAKES NOTE of the estimated additional financial needs presented by the Commission for the completion of the infrastructure; **RECOGNISES that the figures provided in the Report should be more thoroughly substantiated and that the Commission will provide further details on how they were constructed and on their accuracy and reliability; and**
- 13.** INVITES the Commission to pursue its cost **and risk** analysis of the programmes to identify **and evaluate the impact of options for** potential cost **and risk** reductions **and optimisation, such as dual sourcing for the provision of satellites and launchers and reconsidering the implementation of the Safety of Life service,** while REAFFIRMS its commitment to the specific objectives of the programmes as defined in ~~the Annex to~~ Regulation 683/2008;
- ~~10.~~ **14.** NOTES the overall estimated operating costs of the systems, including operational management of the infrastructure, provision of the services, replacement and renewal of components with a limited service life and new technology developments; these costs will occur as from the provision of the initial operational services;

- ~~11.~~ **15. URGES NOTES that** the Commission ~~to~~ **will** elaborate a proposal for the funding of the European satellite navigation programmes ~~under~~ **as part of** the next Multiannual Financial Framework; **STRESSES that Galileo and EGNOS are European programmes owned by the EU and EXPRESSES a strong preference for financing them in their entirety solely from the EU budget,** taking into account ~~the need to set up mechanisms compatible with the specificities of large scale projects and~~ the public nature of the services, as well as the fact that direct revenues will not offset costs;
- ~~12.~~ **16. TAKES NOTE** of the principles presented by the Commission as regards the governance of the programmes; **UNDERLINES the need to proceed with no delay with the ongoing reflection on possible future governance schemes for the day to day operations of the programmes, involving the future role of the Commission and the Member States** ~~ACKNOWLEDGES the need for long term stability in governance of EGNOS and Galileo and INVITES the Commission to further explore this issue,~~ **and** taking into account the need for continuity and consistency; **ENCOURAGES the Commission, in this context, to optimize and rationalize the use of existing structures.**
-

Objectif national R&D EU2020 / Luxembourg2020

Recherche publique

Robert Kerger – Léon Diederich

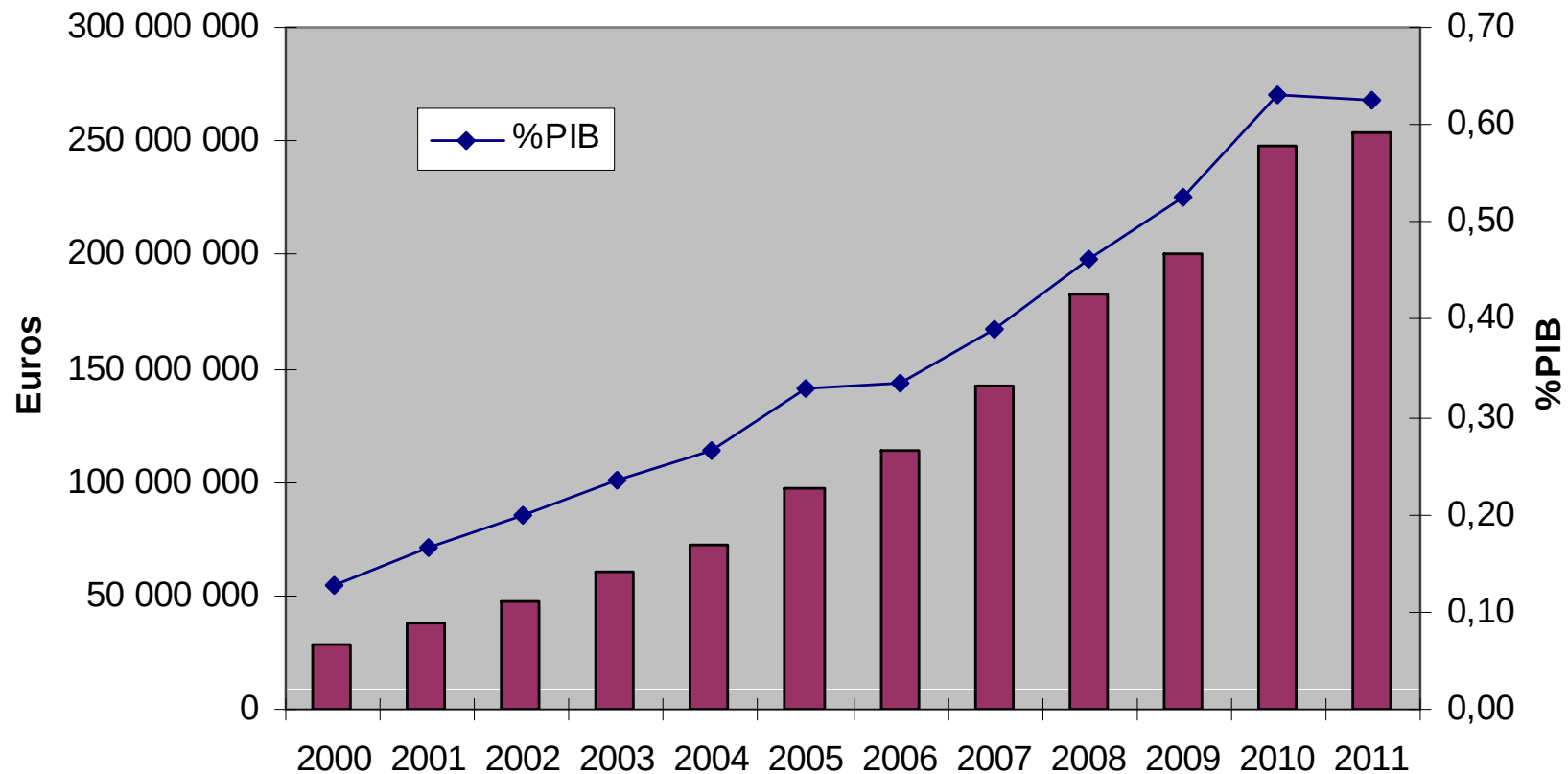
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Evolution budgets de l'Etat

Gov budget RDI 2000-2010



Evolution

Dépenses intérieures brutes de R&D

DIRD	Recherche publique (mio. €)	<i>Intensité</i> (€/PIB)	Recherche privée (mio. €)	<i>Intensité</i> (€/PIB)	Total (mio. €)	Total (€/PIB)
2000	27.5	0.13	337	1.53	364.5	1.66
2005	64.0	0.21	408	1.35	472.0	1.56
2006	78.5	0.23	485	1.42	563.5	1.65
2007	96.6	0.26	495	1.32	591.6	1.58
2008	118.0	0.30	482	1.22	600.0	1.52

Source: www.statistiques.public.lu

Prévisions: DIRD 2009: 1.68% PIB



Evolution

Personnel de recherche par secteurs

	2005		2007		2008	
[ETP]	Personnel R&D	<i>dont chercheurs</i>	Personnel R&D	<i>dont chercheurs</i>	Personnel R&D	<i>dont chercheurs</i>
Entreprises	3662	1696	3671	1522	3516	1453
Recherche Publique	729	531	933	679	1037	745
TOTAL	4392	2227	4604	2201	4553	2198

Source: www.statistiques.public.lu



Développements R&D publique 2011-2013 (I)

Contrat d'établissement UdL (mio. €)				
	2011	2012	2013	Total [2011-2013]
Dotation	93,00	104,00	116,00	313,00
Financement tiers	18,00	20,00	23,00	61,00
Total	111,00	124,00	139,00	374,00

Contrats de performance CRPs & CEPS (mio. €)				
	2011	2012	2013	Total [2011-2013]
Dotation	66,31	69,37	72,49	208,17
Recherche compétitive	22,29	24,82	27,74	74,85
Recherche contractuelle	20,34	22,29	24,42	67,05
Total	108,94	116,48	124,65	350,07



Développements R&D publique 2011-2013 (II)

FNR (mio. €)				
	2011	2012	2013	Total [2011-2013]
Dotation	35,24	45,00	52,00	132,24
Financement tiers	1,30	1,00	0,25	2,55
Total	36,54	46,00	52,25	134,79

Caractéristiques principales du 2^e contrat de performance:

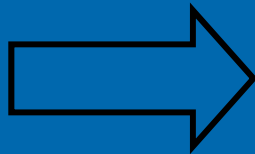
- efficience ↑
- part de la dotation ↓
- qualité scientifique ↑
- valorisation



Main Governance Instrument: « Performance contracts »

Ex-ante definition of objectives [+ related performance indicators]

**Multi-annual
block grant
(~ 60%)**



- Third party financing
 - *contract research (with entreprises, public adm. etc.)*
 - *competitive funding (FNR, FP...)*
- PhD students and accomplished theses
- scientific publications
- patents, spin-offs, licences
- Scientific conferences, invited scientists
- structural objectives, e.g. HRST

**3y duration with annual
monitoring of achievements
for CRPs**

4y duration for Uni.lu

